



## Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 8 décembre 2025 à la salle ACO

Début de la séance : 19h35

Rédaction du procès-verbal : Lena Chapatte

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Appel</li><li>2. Nomination d'un scrutateur</li><li>3. Procès-verbal de la séance du 16.06.2025</li><li>4. Nomination d'un membre à la commission des chemins, d'un membre à la commission de police du feu et de salubrité publique, et d'un membre au conseil intercommunal SEVAB</li><li>5. Crédit complémentaire de 80'000 francs pour la révision du PAL</li><li>6. Budget de l'exercice 2026</li><li>7. Rapports des commissions</li><li>8. Informations du Conseil communal</li><li>9. Interpellations et questions</li></ol>

### 1. Appel

Présents		Excusés
Conseil général (CG) :	Conseil communal (CC) :	
Patrick Reymond, président Yvan Botteron Kevin Girardin  Sylvia Amez-Droz Pascal Gauthier Elvina Huguenin-Dumittan Anaëlle Marguet Valérie Mercier  Total : 8 présents	Anne-Laurence Quadranti, présidente Roger Faivre Michel Heubi Serge Vermot Pierre-André Vuillemez  Administratrice communale :  Sarah Chapatte	Frédéric Simon-Vermot

## 2. Nomination d'un scrutateur

Soren Heubi a quitté la commune et démissionné du Conseil général. Il faut dès lors le remplacer au poste de scrutateur. Par tradition, les deux plus jeunes membres remplissent cette fonction, il s'agit de Valérie Mercier. Il n'y a pas d'autre candidature.

→ Valérie Mercier est élue tacitement.

## 3. Procès-verbal de la séance du 16.06.2025

Pascal Gauthier signale, en page 6, que les 17'000 sites recensés concernent l'Europe et non pas le pays. La correction sera apportée au PV.

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 4. Nomination d'un membre à la commission des chemins, d'un membre à la commission de police du feu et de salubrité publique, et d'un membre au conseil intercommunal SEVAB

Suite à la démission de Soren Heubi, il s'agit de le remplacer dans les deux premières commissions. Valérie Mercier a informé le Président de sa décision de démissionner du conseil intercommunal SEVAB.

**Commission des chemins** : Valérie Mercier est candidate. Elle est élue tacitement.

**Commission de police du feu et de salubrité publique** : cette commission se compose de trois membres choisis parmi les électeurs communaux. Michel Heubi informe que Jean-Bernard Balanche est candidat. Il n'y a pas d'autre proposition, il est élu tacitement.

**Conseil intercommunal (CI) SEVAB** : Valérie Mercier informe qu'elle quitte le CI car son époux reprendra le poste de Lionel Bourquard au comité de direction (CD).

Pascal Gauthier demande en quoi consiste cette représentation.

Valérie Mercier explique qu'il y a un représentant par commune au CD, qui est l'organe exécutif, et que le CI, soit le législatif, est composé des trois Conseillers communaux responsables du dicastère plus un autre membre par village, qui de coutume est un membre du Conseil général mais qui pourrait être autre. En principe, le CI se réunit deux fois par année, pour les comptes et pour le budget.

Pascal Gauthier s'interroge sur le rôle de Viteos, notamment si la société dispose d'un siège au CI.

Valérie Mercier répond que la société travaille sur mandats et fournit les prestations demandées, elle n'a aucun rôle décisionnel. Elle est notamment mandatée pour l'entretien du réseau, le service de piquet, etc., elle remplace le fontainier. Elle relève que le CD est très satisfait de cette collaboration.

Yvan Botteron est candidat, il est élu tacitement.

## 5. Crédit complémentaire de 80'000 francs pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Patrick Reymond demande des explications au Conseil Communal (CC).

Anne-Laurence Quadranti prend la parole. Elle métaphorise la situation comme un « long fleuve pas très tranquille ». Les premiers chiffres budgétisés étaient loin du compte, et beaucoup de choses ne sont pas encore bien identifiées ou restent floues. L'idée du Conseil d'État est toujours de faire au mieux, afin d'éviter le plus possible les oppositions, notamment des associations de protection de l'environnement. Des conditions ont été ajoutées, la commune se retrouvant alors avec des études complémentaires, et par conséquent en difficulté de maîtriser les coûts, des factures restent impayées... Il s'agit alors de voir où se trouve la responsabilité de chacun. Des deadlines ont été prolongées, le deuxième préavis de synthèse fait encore vingt-huit pages, beaucoup de choses sont encore à corriger. Même s'il ne s'agit que de petits éléments, cela coûte de l'argent, et le diable peut se cacher dans les détails. Il faut faire les choses en bonne et due forme avant de soumettre le dossier au Conseil général et à la population. Le dialogue est compliqué, et la situation commence à devenir pesante. De plus, faute de disponibilité, la rencontre avec l'Etat n'est prévue que fin janvier. Il a été demandé à ce que le chef du service de l'aménagement du territoire (SAT) soit présent. Le Conseil communal essaie de faire au mieux mais il est tributaire du SAT.

Patrick Reymond ouvre la discussion.

Pascal Gauthier relève que 107'000 francs ont été engagés pour 32 pages. Il ne se sent pas confortable avec cette situation, qui lui paraît trop floue. Il ne désapprouve pas la demande de crédit, mais ne l'approuve pas non plus. Il aurait souhaité qu'Urbaplan vienne présenter son travail. Il annonce qu'il s'abstiendra donc de voter.

Yvan Botteron propose d'imaginer un garagiste, qui vend une voiture à 40'000 francs. Son client signe le contrat, puis tout à coup, le SCAN débarque et lui annonce qu'il doit rajouter des options sur sa voiture, cette dernière finissant ainsi par lui coûter 60'000 francs. « La Renault est en train de devenir une Mercedes ». Il ne veut surtout pas mettre le CC en porte-à-faux, mais il rejoint Pascal Gauthier. Il aimerait voir Urbaplan, que le bureau s'explique, et souhaiterait que l'État assume aussi ses imprécisions. Il est en colère et est à deux doigts de refuser l'arrêté, ce qu'il ne fera pas pour ne pas embêter le CC, mais trouve néanmoins que le fonctionnement au niveau cantonal ne marche pas. Ne pouvant accepter la proposition en l'état, il s'abstiendra. Il espère que le CC relaie le problème auprès des députés et demande qu'il convoque Urbaplan.

Anne-Laurence Quadranti est d'accord avec ces propos, mais souligne que les députés ont été approchés. Mais une certaine inertie se dégage de la part du Grand Conseil, rien de concret n'est fait, rien ne paraît dans les journaux. Urbaplan a fait son travail, mais les relations avec l'Etat ne sont pas simples. La situation semble similaire dans les autres communes, mais pas tous les cantons ont ces exigences. Les CC sont démunis face à cette situation, d'autant plus qu'ils ne sont pas juristes.

Yvan Botteron souligne que s'il existe des soucis avec certains députés, qui n'osent pas trop se mouiller, le CC peut s'approcher de la commission de gestion, qui a la haute surveillance sur les activités du Conseil d'État, ou de la sous-commission du département.

Pascal Gauthier demande si les communes qui n'ont pas déposé leur PAL sont connues, et s'il s'agit uniquement des petites communes.

Anne-Laurence Quadranti lui répond, qu'à sa connaissance, seuls Val-de-Ruz, La Sagne et Brot-Plamboz l'ont déposé.

Pascal Gauthier se pose alors la question sur la compétence d'Urbaplan. Sont-ils du côté des communes, des payeurs, ou défendent-ils l'État.

Anne-Laurence Quadranti répond que sauf erreur, Urbaplan est aussi mandataire du canton. Mais lorsque les communes manifestent leur désapprobation, le chef du département répond que c'est la faute des mandataires. Personne ne sait où se trouve la vérité. Elle en discutera avec Urbaplan et le SAT le 27 janvier prochain.

Valérie Mercier dit que les communes ont l'impression d'être obligées d'accepter le PAL, car il est imposé par l'État, cependant, tout ne semble pas indispensable aux bienfaits de la commune. Elle se demande pourquoi l'État reviendrait en arrière si le crédit a déjà été approuvé, il n'y aurait plus de moyen de pression. Elle annonce que s'il s'agissait de son porte-monnaie, elle n'accepterait pas la proposition. Une telle plus-value est inadmissible. Cependant, elle se sent un peu empêtrée, Urbaplan ayant déjà fait une partie du travail.

Anne-Laurence Quadranti dit que si le PAL n'est pas rendu dans les délais, c'est l'État qui l'impose. Ce dernier a une « épée de Damoclès » car il mal évalué l'augmentation de la population, s'il ne rend pas sa copie dans les temps, la Confédération risque de considérer de nouveaux chiffres et d'imposer encore une réduction des zones à bâtir. Il faudrait alors tout recommencer. Il semble ne pas exister de bonne solution. Elle a bien essayé de remonter l'information auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN), mais il y a beaucoup d'inertie, de même lorsqu'elle en parle avec les conseillers communaux d'autres villages ou villes.

Anaëlle Marquet demande si l'acceptation du crédit représente une garantie que le PAL sera bouclé sans frais supplémentaires.

Anne-Laurence Quadranti lui répond que malheureusement non, elle ne peut pas le garantir. Même si elle a envie de dire oui, la même chose avait été dite il y a deux ans.

Pascal Gauthier dit qu'il ne faut pas se faire d'illusions, la commune va « passer à la casserole ». Les lois fédérales l'exigent, il faut le budgétiser, car la commune finira par payer. En n'acceptant pas le crédit ce jour, il manifeste son mécontentement. Il fait confiance au CC lorsqu'il dit qu'il a réagi, en différant l'acceptation, cela démontre que le CG le soutient vis-à-vis du Conseil d'Etat, tout en exprimant l'avis de population qui est mise à contribution.

Yvan Botteron souligne que peu importe ce que chacun décide de faire, il est important de montrer au CC que le CG est derrière lui, même si le mécontentement général doit être exprimé auprès de l'État. Il peut ainsi être intéressant d'arriver à une égalité, de voter blanc et de laisser le président trancher, mais il faut éviter de se retrouver avec un non.

Patrick Reymond demande ce qu'un repoussement de six mois provoquerait.

Anne-Laurence Quadranti dit que les factures ne pourraient pas être payées alors que le travail doit se faire. Elle ajoute que le sujet est un peu un « soucis de gros riche ». Il est nécessaire d'avancer pour continuer de payer le travail qui va être fait, car comme l'a dit Pascal Gauthier, la commune va forcément « passer à la casserole ». Cependant, lors de la réunion du 27 janvier, elle va prendre le temps d'expliquer le ressenti de la commune. Elle espère que les toutes les communes se rassemblent et manifestent auprès du Grand Conseil, car l'union fait la force, et toutes sont concernées. Elle conclut en s'interrogeant pourquoi l'information n'est pas relayée dans la presse, le sujet semble tabou.

Valérie Mercier se demande s'il n'est pas une bonne idée de refuser. Il s'agit d'un bras de fer financier entre la commune et l'État pour définir qui va payer quoi.

Anne-Laurence Quadranti dit que 13'000 francs ne sont pas payés et seront négociés, mais il est difficile d'en dire plus. L'État a bien donné 20'000 francs de subventions supplémentaires à toutes les communes, mais sur des devis d'un million pour certaines, la somme paraît bien faible.

Patrick Reymond demande à l'assemblée de voter sur l'arrêté.

→ Avec 0 oui, 2 non et 5 abstentions, l'arrêté est refusé.

Valérie Mercier demande à Anne-Laurence Quadranti de faire un retour après le rendez-vous du 27 janvier.

Anne-Laurence Quadranti doute qu'un retour parviendra si vite. En effet, suite au premier préavis de synthèse, le dossier a été déposé fin mai, mais la réponse est arrivée au mois d'octobre seulement.

## 6. Budget de l'exercice 2026

Patrick Reymond annonce que 80'000 francs étaient budgétés aux investissements pour le PAL et s'interroge sur le maintien de ce montant.

Pascal Gauthier déclare que le budget peut être laissé en l'état, en effet, rien n'oblige à dépenser l'entièreté de ce qui est budgété.

Sarah Chapatte confirme que l'investissement passe par le crédit.

Patrick Reymond passe la parole au rapporteur de la commission.

Pascal Gauthier annonce que la commission financière s'est réunie le 18 novembre, Yvan Botteron était excusé. Il précise que les vacances du CC sont en légère baisse, que le CC s'interroge sur un soutien financier au journal « Le Ô », que les locations de la salle communale sont réjouissantes, et que le coût par élève continue de grimper. Il est prévu de changer le chauffage à mazout du collège, une dépense nette d'environ 20'000 francs est inscrite. En 2026, la commune organisera la célébration du 1<sup>er</sup> août, une participation à la location de la tente est budgétée. Un préfinancement pour la rénovation du chemin des Feuves est prévu. Il conclut en disant que la commission a constaté une bonne assise des finances, l'équilibre budgétaire 2026 est atteint. Il félicite et remercie le CC et recommande au CG d'accepter le budget tel que présenté.

Le rapport complet est joint en annexe.

Serge Vermot souligne la vision à moyen-long terme adoptée, la politique prudente de ces dernières années et qui a porté ses fruits se maintient.

Yvan Botteron souligne et remercie la bonne gestion des prêts. Effectivement, les frais ont diminué, et il se demande s'il n'est pas possible d'en réduire d'autres. En effet, après le passage d'un taux à 0.3 %, 7'000 francs ont été gagnés.

Serge Vermot dit que cela n'est malheureusement pas dépendant de leur volonté. Au vu du taux bas, ils se sont engagés sur une année, mais ce dernier peut aussi varier dans l'autre sens.

Patrick Reymond soumet au vote l'arrêté validant le budget.

→ Avec 7 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## 7. Rapport des commissions

**Commission financière.** Le rapport a été lu lors du point concernant le budget 2026.

**Commission des naturalisations et des agrégations.** Rien à signaler

**Commission de l'urbanisme.**

Kevin Girardin donne lecture du rapport de la commission qui s'est réunie le 03.11.2025. Anaëlle Marguet, Valérie Mercier et lui-même étaient présents, tandis qu'Elvina Huguenin et Pascal Gauthier étaient excusés. Ont été discutés lors de cette séance trois dépôts de plan : la création d'un mur afin d'avoir une surface plate pour installer un bain nordique (aux Cotards 8), la pose d'une vitre afin de fermer la terrasse côté sud (aux Cotards 7), et l'ouverture d'une fenêtre en porte fenêtre (au Village 18).

Pascal Gauthier donne lecture du rapport de la commission qui s'est réunie le 01.12.2025. Valérie Mercier, Anaëlle Marguet et lui-même étaient présents. L'objet soumis concerne la construction d'une nouvelle ferme après l'incendie du Creux. Un bâtiment pour accueillir des chevaux serait construit où siégeait l'ancienne ferme, et une habitation un peu plus haut du côté de la route. Selon le projet présenté, des panneaux solaires seraient posés côté sud-est. La mise en conformité de l'exploitation, notamment de la fosse à lisier, est à saluer.

**Commission des chemins.** Rien à signaler

**Commission du feu et de la salubrité publique.** Rien à signaler

**Commission intercommunale pour l'organisation de l'école.** Rien à signaler

**Conseil intercommunal du SEVAB.**

Roger Faivre annonce que Patrick Mercier est nommé pour remplacer Lionel Bourquard au CD, qui démissionne après 20 ans de service, il le remercie grandement. Le budget, équilibré, a été approuvé. Un arrangement a été trouvé en ce qui concerne le carrefour de Bétod, le SEVAB a accepté un crédit de 56'000 francs. Le SEVAB a également prévu un nouveau forage à la Porte-des-Chaux, afin de remplacer la petite pompe installée provisoirement et d'avoir un plus gros débit. Viteos propose un nouveau système de détection des fuites, car environ 40% des pertes sont

actuellement dues à ces dernières. Des investissements de l'ordre de deux millions sur dix à quinze ans pour toute la vallée sont prévus.

Pascal Gauthier demande si le potentiel du puits de la Chaux a été évalué.

Roger Faivre lui répond qu'on pense être en sous production avec la pompe actuelle, et qu'il serait possible d'en tirer plus. En effet, les systèmes évoluent, la technique a progressé depuis quarante ans. Il ajoute qu'il a eu une séance avec le service de l'énergie et de l'environnement (SENE), qui a relevé, comme l'on parle souvent de la pollution, que la vallée a la meilleure eau du canton.

Pascal Gauthier ajoute qu'il faut aussi saluer le fait que le prix soit stable.

Roger Faivre conclut en disant que malgré les investissements, le prix devrait être inchangé.

## 8. Informations du Conseil communal

Anne-Laurence Quadranti, a rencontré avec Serge Vermot le Conseil Communal du Locle au sujet de la résolution pour le parcage. Elle a expliqué les préoccupations des concitoyens. Des choses intéressantes sont nées de cette séance et les autorités vont sûrement se voir un peu plus souvent. Désormais, dès qu'une rue est touchée par des travaux, par exemple la rue des Envers, le long de laquelle il y avait beaucoup de places de parc, la loi exige que devant les sorties de garage et les chemins, les places disparaissent, des deux côtés de la route. Ce qui veut dire que beaucoup de places vont encore être supprimées. Dès que les travaux seront finis, certaines seront réinstallées, mais il n'est pas question de faire un parking de délestage. Concernant la problématique des macarons, la commune du Locle est bien consciente du souci mais ne fait aucune promesse. Des discussions pourraient avoir lieu pour trouver une solution optimale pour les concitoyens, mais le CC ne peut pas s'ingérer dans la politique locloise et ne peut rien faire de plus pour l'instant.

Yvan Botteron remercie le Conseil Communal d'avoir donné suite à la demande. Il relève le point très positif que représentent ces discussions et rencontres. La requête relevait finalement plus du vœu pieux que de la demande, mais il est une bonne chose que les villes écoutent les petites communes, qui ont des problématiques différentes de celles des milieux urbains.

Sylvia Amez-Droz remercie le Conseil Communal d'avoir pris contact avec le Locle.

Anne-Laurence Quadranti informe que le canton envisage des solutions pour encourager une fréquentation plus grande au niveau des bus (d'ici 2040 à 2050). Un projet est également en consultation, qui permettrait aux jeunes en formation d'avoir un abonnement pour 365 francs (soit 1 franc par jour).

Patrick Reymond souligne que les bus sont souvent vides.

Valérie Mercier dit qu'il est trop compliqué de se fixer sur les horaires des bus, qu'il est alors plus facile de prendre la voiture.

Anne-Laurence Quadranti cite l'exemple du projet « Capital culturelle 2027 » de la Chaux-de-Fonds, qui va faire venir des visiteurs de l'extérieur. Cependant il n'existe pas beaucoup de moyens pour déplacer les gens et les faire rester dans la région pour plus d'une journée.

Roger Faivre annonce que la jeunesse a remis en état le terrain de foot du Gigot, qui s'affaissait suite aux manifestations, particulièrement après la dernière fête villageoise. Il a fallu notamment changer un drain cassé. La commune va prendre une grande partie des dépenses à sa charge.

En ce qui concerne l'éclairage des passages piétons, le délai d'exécution a été repoussé à avril 2026, le dossier stagne. Le passage piétons du Prévoux avait été supprimé, mais il a été retracé suite à la levée de boucliers des riverains. Les deux idées à l'étude sont soit de poser des lampadaires solaires avec détecteurs (plutôt coûteux), ou de laisser les lampadaires allumés à hauteur des passages piétons. Si cette deuxième option est celle adoptée, la population sera sondée.

Pascal Gauthier conseille de ne pas se précipiter, car il n'existe pas d'obligation au niveau fédéral, le canton essaie de se décharger de sa responsabilité, car il est le propriétaire de la route. Cependant, dans le village, lorsqu'il fait nuit, il n'y a pas de transports publics, pas d'établissements publics, pas d'enfants, le trafic est modéré... La nécessité d'éclairer ces passages ne se justifie donc par aucune situation et aucun chiffre. Le Conseil d'État pourrait ainsi accepter d'accorder une dérogation si la commune explique les raisons pour lesquelles elle ne souhaite pas souscrire à cette dépense. Il conseille donc au CC d'attendre et de faire au plus simple.

Pierre-André Vuillemez informe que la porte du collège a été changée, car elle s'ouvrait dans le mauvais sens et n'était par conséquent pas aux normes. Pour éviter les frais, la même porte a simplement été retournée.

Anne-Laurence Quadranti a rencontré ce soir avec Pierre-André Vuillemez la concierge, qui a présenté sa démission pour le 31 janvier prochain.

## 9. Interpellations et questions

Pascal Gauthier a déposé une question concernant les ententes cartellaires illicites dénoncées par la Commission de la concurrence (COMCO). À l'issue d'une enquête, des infractions répétées à la législation fédérale en matière de cartels et des marchés publics par plusieurs entreprises de génie civil actives dans le canton de Neuchâtel ont été dévoilées. Les entreprises Duckert, Prodo, Bitusag et Wyss Fils sont concernées. Il sait que la commune a été en contact avec Wyss Fils, mais il se demande si elle a été en relation avec les autres entreprises, et si oui, quels étaient leurs engagements financiers ; pour ce qui est des contrats qui ont été signés avec Wyss, de quand datent-ils, quelles routes concernaient-ils, et pour quels montants ; la commune a-t-elle à ce jour un contrat ouvert, et compte-t-elle à l'avenir continuer avec cette entreprise ?

Roger Faivre annonce que la commune n'a jamais travaillé avec aucune des trois autres entreprises. Aucun contrat avec l'entreprise Wyss Fils n'a été signé de 2009 à 2025. Il faut savoir que Wyss est omniprésent dans le canton. De plus, ses tarifs sont bas. L'argent donné à l'entreprise ces dix dernières années représente environ 62'000 francs. Les routes qui ont été refaites par la société sont celles de Bétod est, du Prévoux Sandoz, des Roussottes, de l'antenne au village et celle qui relie la fromagerie du village à celle des Chaux. Pour 2026, des travaux de gravillonnage sont prévus. Il relève que lorsqu'il s'agit d'attribuer des gros chantiers, la commune reçoit des offres, qu'elle ouvre avec un ingénieur, les prix les plus bas sont retenus. Wyss est une entreprise de la région, qui connaît les spécificités locales notamment au niveau du goudron, un devis est établi et ses prix ont toujours été au plus bas, et les conditions ont toujours été respectées. Un problème de plus-value avait été rencontré une fois, mais il s'était justifié. Par conséquent, il se voit pour l'instant mal s'engager avec une autre entreprise.

Pascal Gauthier le remercie. Il précise qu'il ne cherche pas à faire des reproches, mais s'interrogeait simplement. Si la commission a une bonne relation avec cette firme et est sûre de sa loyauté, il n'y a pas de raison de l'évincer.

Pascal Gauthier ajoute à l'attention de la commission des chemins qu'elle devrait examiner le chemin du Crêt avant qu'il ne se dégrade complètement, car il y a beaucoup de trous et le grain commence à ressortir, et éventuellement envisager un gravillonnage, car il craint que la situation s'empire dans les années à venir.

Roger Faivre lui répond que ces réflexions ont en effet été menées, quelque chose doit être fait, mais la bonne solution à adopter reste incertaine. Doit-on garder le goudron, la groise peut suffire au vu de la faible utilisation, cependant cela est désagréable pour les poussettes. Cela coûtera cher, encore plus de voitures passeront, il se demande si le mieux n'est finalement pas d'installer un poteau au milieu de la route, même si cela est ennuyeux pour l'agriculteur.

Anne-Laurence Quadranti remercie tout le monde pour le travail accompli cette année, relativement tranquille, et qui est passée très vite. Elle remercie ses collègues, avec qui elle se retrouve deux lundis soir par mois, qui affrontent parfois une réelle charge de travail, ainsi que Sarah Chapatte. Elle souligne que peu importe les avis divergents, ce sont parfois les désaccords qui font avancer les choses. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année à toute l'assemblée et l'invite à partager un verre de l'amitié.

Patrick Reymond remercie le Conseil Communal (CC) et le Conseil Général (CG). Il s'excuse de ses occasionnels cafouillages et retards, mais promet qu'il essaiera de s'améliorer. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde et espère pour sa part trouver deux membres pour étoffer le CG. Il invite les Conseillers à en parler autour d'eux.

Patrick Reymond lève la séance à 21h14

Le Cerneux-Péquignot, le 08.12.2025

Le Président

Patrick Reymond

Le Secrétaire

Yvan Botteron